

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Le prix des incorruptibles - Adhésion de la Ville

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est amenée à adhérer, pour ses établissements culturels, à divers organismes professionnels ou associations.

Ces établissements peuvent ainsi avoir accès à des informations relevant de leurs domaines d'activité, recueillir de la documentation mais également participer à des événements ou des rencontres sur le plan national voire international.

Ainsi, dans le cadre de l'attention particulière portée au jeune public des bibliothèques, il apparaît souhaitable que la Ville puisse adhérer à l'association « le prix des incorruptibles », structure qui a pour objet l'organisation d'animations en milieu scolaire, périscolaire et familial autour de la lecture et de la littérature de jeunesse.

Cette adhésion, d'une cotisation d'un montant annuel de 26 €, permettra notamment à la Bibliothèque Fontaine d'Ouche de proposer un ensemble de rencontres, d'échanges et de jeux avec de jeunes

enfants qui participeront également au prix littéraire « le prix des incorruptibles » organisé par cette association et ce dans toute la France et le monde francophone.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'adhésion de la Ville, à compter de l'année scolaire 2015-2016 et pour les années suivantes, à l'association « le prix des incorruptibles » ;

2 - décider, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 26 € pour l'année 2015 ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ